

1. RESPONSABILITÉS

Les appareils de location et tous les accessoires demeurent la propriété de Sative Music et ses partenaires (ci-après « Sative Music - Julien Mayor » et ses partenaires). Le locataire est responsable des appareils au départ du dépôt de Sative Music et ses partenaires jusqu'à son retour. Le client est responsable de la perte de la chose louée ainsi que de tout dommage résultant d'un vol, de la foudre, d'un incendie, de dégâts d'eau, de vandalisme, etc. Sative Music et ses partenaires n'est en aucun cas responsable du préjudice causé au client si celui-ci n'a pas respecté les conditions précitées. Sative Music et ses partenaires ne peut en aucun cas être tenu responsable pour tout dommage (manque à gagner, dommages et intérêts) autre que le remplacement de l'appareil défectueux. L'accroche est sous l'entière responsabilité du locataire, il ne peut en aucun cas se retourner contre Sative Music et ses partenaires.

2. DOMMAGES

Le locataire devra utiliser le matériel avec tout le soin requis. Il est tenu d'aviser immédiatement Sative Music et ses partenaires de tout mauvais fonctionnement. Toute intervention de sa part ou de la part d'un tiers est strictement interdite. Le locataire répond de toute usure anormale, ainsi que du dommage résultant de fausses manipulations volontaires ou d'une utilisation non conforme du matériel loué. Le matériel doit être restitué en bon état, propre, tous les restes de bandes adhésives doivent être retirés des appareils ainsi que les traces de colle.

3. AUTORISATIONS / DROITS

Les concessions, l'autorisation de la mise en service des appareils, les taxes de la SUISA et toutes autres taxes sont à la charge du locataire.

4. ANNULATIONS

En cas d'annulation de la location, les frais sont les suivants:

Jusqu'à 60 jours avant la location:	5%
Jusqu'à 30 jours avant la location:	25%
Jusqu'à 10 jours avant la location:	50%
Jusqu'à 3 jours avant la location:	75%

Après: 100%

du montant de la location. Si les frais de préparation des moyens engagés par Sative Music et ses partenaires dépassent les frais d'annulation, Sative

Music et ses partenaires se réserve le droit de facturer les frais effectifs au locataire.

5. PAIEMENTS

Il est indispensable de mentionner le numéro de facture lors du paiement. Sauf accord contraire convenu par écrit, toutes les factures sont payables à 10 jours net, sans escompte. Les frais d'encaissement, de timbres de change, etc., seront facturés en sus. Des intérêts de retard de paiement seront facturés, ceci selon les dispositions légales en vigueur.

6. FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Pour tout retard dans le paiement, Sative Music et ses partenaires facturera en sus les frais de rappel(s) ainsi que les intérêts (selon les taux en cours). Si des réparations sont nécessaires, les frais seront facturés, selon la nature et l'ampleur des dégâts (Sative Music et ses partenaires se réserve le droit de choisir la méthode de réparation). En cas de perte, Sative Music et ses partenaires facturera une somme équivalente à la valeur de la chose manquante. Sative Music et ses partenaires peut réclamer un dédommagement pour les raisons citées plus haut. En cas de salissures, Sative Music et ses partenaires peut facturer les frais de nettoyage pour remettre le matériel en état.

7. DÉPÔT

Sative Music et ses partenaires peut demander un dépôt avant la location, remboursable lors du retour du matériel.

8. DÉDUCTIONS

Les réserves de paiement ainsi que la facturation de frais quelconques non reconnus par Sative Music et ses partenaires ne sont pas admissibles.

9. DIVERS

Des dérogations aux présentes conditions générales nécessitent la forme écrite. Le locataire ne devra en aucun cas ôter les sigles de Sative Music et ses partenaires des appareils ou les masquer.

10. FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse et le for juridique exclusif est à Yverdon.